

Jacques MARTIN

41360 E P U I S A Y

Monsieur le Préfet  
Bureau de l'environnement  
BP40299  
41006 BLOIS Cedex

Epuisay, le 26 novembre 2023

ENVOYE PAR MAIL

Objet : **Centrale enrobés à chaud à EPUISAY**

Monsieur le Préfet,

Avec tout le respect dû aux autorités décisionnaires, je viens vers vous pour la raison suivante : les habitants de mon village sont dans une profonde tristesse, pour certains très affectés, notamment les plus proches concernés et très « lucides » des dangers les guettant.

Ma famille, depuis 4 générations a habité ce village, en y étant des acteurs de la vie courante ; je me dois donc d'apporter ma pierre à l'édifice par moralité envers mes aïeux, ainsi que pour mes descendants, enfants et petits-enfants.

Ayant travaillé pendant 43 ans avec les acteurs du BTP, importantes et moyennes entreprises, je connais leur moralité, parfois particulière. Après réflexion, j'ai une énorme suspicion : derrière cette petite centrale ACR d'occasion, pourrait se cacher un projet beaucoup plus ambitieux prévu par les demandeurs – ou leurs repreneurs - peut-être même déjà programmé.

Quelles raisons permettraient alors de refuser une EXTENSION du projet après une première autorisation ? Le plan cadastral référencé ZL (8000 m<sup>2</sup> environ) n'est pas pour me rassurer car sur ce plan le terrain est nettement divisé par un trait de limite des 2 parcelles qui n'apparaît pas sur la partie basse correspondant à l'implantation de la centrale. Que devient la partie haute ? Pourquoi la superficie de chacune des 2 parcelles n'est-elle pas mentionnée puisqu'elles font partie de 2 lots distincts ? Qui peut venir acheter un lot attenant à une centrale ACR, sinon cette centrale elle-même ?

J'ai appris que ce 2<sup>ème</sup> lot a été réservé depuis plusieurs années par l'entreprise COBAT (vérité ou mensonge ?) et installée juste à côté pour un «éventuel» projet...de fabrication de matériaux de construction. Si, pour de multiples raisons, ce projet n'aboutissait pas, qui voudra acheter ce lot ?...La centrale, bien sûr, quelle belle «opportunité» ! Ne pas croire qu'il ne s'agit que de fiction, ce qui accrédirait mon scénario !

En tant qu'ancien Cadre commercial d'un groupe international de poids lourds et voitures automobiles, étant d'origine technique, détenteur du permis de conduire PL c'est logiquement, que j'ai été nommé responsable du service véhicules d'occasion. A la fois acheteur et vendeur, ma mission majeure était l'expertise du matériel racheté et décisions de revente ou

non (spécialement envers les matériels venant du BTP...qui souffrent énormément et m'ont réservé de désagréables découvertes !

Avec mon expérience professionnelle reconnue, j'ai donc REexaminé ce 2eme dossier légèrement modifié, d'éventuelle installation de la centrale d'enrobés à chaud. Je comprends le cauchemar des habitants du village, des villages proches, des commerçants etc...

Suite à ma recherche d'informations, auprès de diverses sources, voici les raisons des nombreuses inquiétudes :

- En premier lieu, pourquoi Epuisay ?

Que pourrait apporter au village cette centrale en dehors d'une dévalorisation et d'une mort à petit feu ? Un directeur émanant d'HEC et des Arts et Métiers demandait toujours avant de budgéter un investissement « quels retours sur investissements ? »

Pourquoi aussi près d'une école et des habitations ? A Epuisay, ce ne sont pas les habitations qui se positionnent vers les nuisances et le négatif, mais bien les nuisances et tous les risques décrits qui imaginent s'installer trop près de l'écoles et des habitations.

A-t-il seulement été expliqué aux Epuiséens le fonctionnement d'une centrale à enrobés à chaud ? C'est le minimum, dans ce genre d'activité réputée peu vertueuse ! Les habitants, tous très concernés, doivent être honnêtement informés ....et pas seulement les initiés !

- Les nuisances sonores en tout genre (en été : activité MAXIMUM), quantités importantes de poussières,
- Attention, il est mentionné « possibilité d'activité nocturne 10 nuits/an),
- Les nuisances olfactives : imaginons les repas en famille à l'extérieur, dans un transat, les écoliers en récréation et ceux de la garderie, je rappelle que les enrobés ne sont possibles que par temps chauds/tempérés,
- En ce qui concerne les risques liés à ce genre de centrale «très ancienne» nous faisons confiance aux services de la DREAL, compétente en la matière, QUI NE PRENDRAIT PAS DE RISQUES pour les Epuiséens si elle avait le moindre doute,
- Beaucoup sont inquiets par la présence de 2 cuves de 40 T chacune de bitume chauffé avant introduction dans le circuit (130 à 160°) d'où émanations d'odeurs, approvisionnées par des semi-remorques équipés de citernes calorifugées,
- La cuve enterrée de combustible fuel GNR de 50000 litres, représentant en importance une citerne de semi-remorque de 12 m de long (41000 l) plus une citerne de 9000 l
- Déshuileur : décanteur d'huile, donc que deviennent les résidus huileux ?

Il est évident que mes constatations et réflexions ne sont là **que** pour étayer un dossier qui me parait peu étoffé, incomplet : trop d'informations cruciales manquent, avec trop peu de détails. certains sujets, je le suppose, ont été oubliés...tels:

- ✓ La sécurité routière
- ✓ Les nuisances sonores dues aux véhicules d'approvisionnement de la centrale et celles au départ des véhicules chargés de l'enrobé vers le « finisseur».

Mes explications :

Les véhicules Poids Lourds 19T/26T/32T ou semi-remorques pour transport d'enrobés, toujours des bennes, ainsi que les citernes pour l'approvisionnement, sont à **fort pourcentage de nuisances sonores**,

1/ - Ils possèdent des suspensions fermes et des pneus fortement gonflés à l'arrière, permettant une surcharge éventuelle ! N'oublions pas les énormes ripages des pneus qui vont, à coup sûr dégrader la chaussée, notamment sur le rond-point,

Dès lors que la benne est chargée, la nuisance est moindre.... alors que la benne à vide entraîne d'importantes nuisances sonores, **voire très importantes**, car :

2/ - les bennes sont fixées sur des châssis rigides par des articulations à l'arrière. A l'avant, un vérin de basculement, lui-même fixé sur le châssis pour une articulation,

3/ - les portes arrière sont articulées (avec 1 ou 2 trappes) laissant couler l'enrobé,

4/ - le système de bâchage «couissant» de l'enrobé à chaud au départ recouvre le dessus de la benne (pour garder la température) mais pas étanche !! . Au retour, à vide, le système est ramené sur l'avant de la benne, sans contrainte, générant un surplus de nuisances.

5/ - sur les véhicules déjà anciens, les barres anti encastrement sont souvent desserrées, ces bruits se rajoutent à la mélodie des bruiteurs de marche arrière (obligatoires sur les poids lourds : bip bip aigus durant toute marche AR, nerveusement difficiles à supporter en bruit de fond répété.

**Il y aura dégradation** des chaussés par ripage des roues AR surtout avec les essieux double ou triple (pour les semi/R) et cela dans un périmètre allant jusqu'au rond-point, aggravant très **sérieusement** les nuisances sonores et la sécurité. Pour l'accord de remise en état des chaussées dégradées, le «budget» sera nettement plus difficile à obtenir, Epuisay ne sera plus une priorité...

L'ensemble de ces bruits occasionne toujours sur un véhicule A VIDE un concert d'instruments désaccordés, insupportable lorsqu'il devient un BALLET...Je n'ose imaginer pour d'autres, la répétition de ce que nous avons subi, personnellement, avant la déviation... pour l'école-garderie et les riverains proches !

Il est évident que nous ne sommes pas là dans de la mécanique de précision, les jeux sont nécessaires afin d'éviter les grippages, occasionnant de fait une importante nuisance auditive.

Autre gros sujet d'inquiétude : la circulation, intense à Epuisay, notamment des poids lourds car située sur un important axe de changement de direction Blois ou Orléans venant de l'Ouest.

Je me suis donc posté à plusieurs reprises, à proximité du rond-point : j'ai vu des véhicules légers, des véhicules légers + caravane, poids lourds, semi-remorques arriver sur ce rond-point à vitesse excessive, incapables de s'arrêter en cas d'obstacle sur route mouillée ou par brouillard, surtout les véhicules caravanes ou semi-remorques car véhicules articulés...

J'ai immédiatement pensé aux poids lourds, semi-remorques chargés d'enrobés, au démarrage en 1<sup>ère</sup> vitesse (petite) pour rentrer sur ce rond-point. : ce ne sont pas des formules

1 (il faut d'abord faire décoller la charge) et lorsqu'on est engagé, il n'y a plus de solutions pour dégager le rond-point....la suite est facilement imaginable !

J'ai acquis dans mon entreprise, une méthode rigoureuse d'analyse : notamment celle avant de prendre une décision importante, d'établir des tableaux comparatifs, de déterminer en 2 colonnes le positif et le négatif en y ajoutant pour certains des éléments essentiels ou incontournables (coefficients multiplicateurs en + ou en -).

Ensuite seulement, la décision était prise après avoir analysé le ou les retours sur investissement). J'ai donc procédé de même pour cette étude :

<b>Positif</b>	<b>Négatif (liste non exhaustive)</b>
	<b>Trop proche de l'école/garderie</b>
	<b>Risques pour la santé</b>
<b>Désolé, je n'ai rien</b>	<b>Risques sécurité routière</b>
<b>Trouvé pour les Epuiséens</b>	<b>Centrale à risques (ancienne) sous contrôle de la DREAL</b>
	<b>Nuisances sonores et olfactives</b>
	<b>Ecologie (espèces rares/en disparition)</b>
	<b>Qualité de vie</b>
	<b>Suppression d'emplois et commerces</b>
	<b>Immobilier (perte)</b>
	<b>Aucune attractivité du village, etc...</b>
	<b>Danger pour la biodiversité</b>
	<b>Terrains en bio déclassés</b>
	<b>Pollution car voie d'eau <b>SOUS le terrain (faille)</b></b>
	<b>Irrespect des entreprises déjà implantées</b>
	<b>Mépris de la participation citoyenne</b>

Le résultat est sans équivoque : tout à perdre pour EPUISAY, ses habitants et les villages aux alentours ! Tous ces éléments négatifs font partie de dossiers détaillés et étayés.

Je n'arrive toujours pas à comprendre comment des personnes « sensées » ont pu imaginer un tel projet sans tenir compte de l'avis et **de la vie** future des habitants du village, à moins qu'ils ne souhaitent leurs imposer le masque de protection anti-pollution atmosphérique et le casque auditif pour préserver leur santé...

Compte tenu de l'importante colonne d'effets négatifs, peut-être serait-il nécessaire d'appliquer le **principe de précaution** recommandé en présence d'aussi nombreux faits et incertitudes !

Si, par malheur, une catastrophe arrivait ...(cela n'arrive pas qu'ailleurs !), malgré toutes nos alertes et nos arguments étayés et détaillés sur :

- les risques pour **l'emploi/les commerces/les terrains BIO/dévalorisation** de l'immobilier ainsi que du reste des lots de la ZA /la présence proche **d'un silo** avec stockage des graines dans des boxes **à air libre**...
- de la **qualité de vie** de l'ensemble du village,
- les nuisances **Olfactives/** les risques de **santé** en insistant sur **les enfants** de l'école
- les résultats d'enquêtes sur la **biodiversité**,

- la **sécurité routière**» (le rond-point bien connu des routiers et «énormément emprunté par les Poids Lourds» ( voir infos fournies), y compris celles sur :
- les « **nuisances sonores** » en général de la centrale dans son principe de fonctionnement et sa structure **entièrement** métallique trémie /tambour de séchage/mélangeur/cuves à bitumes/groupe doseur/ les galets entraîneurs, les tapis de translation, le chargeur dont le godet n'est pas en caoutchouc ..et son conducteur pas spécialement d'une grande douceur !

A-t-on fait mesurer par un bureau d'étude INDEPENDANT les **décibels** dégagés pour chaque poste de l'ensemble du complexe et en faire l'état du cumul ?

Hauteur de la cheminée d'évacuation des résidus et vapeurs émanant du tambour de séchage (sans filtre à la sortie) qu'en est-il réellement car je note :

- sur la demande ICPE, schéma P 22 fonctionnement de la centrale – fig.2, il est bien spécifié que » la cheminée de dispersion vers l'air ambiant est de **13 m** de hauteur », alors que :
- sur le descriptif paragraphe 4.6.5 de la demande d'enregistrement : « l'air filtré, expulsé au niveau d'une cheminée d'une hauteur de **15 m** qui permet sa dispersion dans l'air ambiant. »

Que rejette véritablement le filtre à manches dernier rempart aux résidus, émanations, etc... avant la sortie vers l'air ambiant ?

Réponse : une cheminée sans filtre de sortie dont on ne connaît pas la hauteur (les documents fournis dans le dossier nous donnent 13 m, voire 15 m, qu'en est-il officiellement ??

Si par malheur...il y avait un **très** important problème :

- à quel niveau se situerait/ent la/les responsabilité/s ? Ce qui est certain : les victimes potentielles concernées ou leur famille n'auront pas EUX perdu la mémoire et sauront replonger dans les dossiers actuels....avec l'aide des associations concernées.

**Qui** a demandé la modification du PLU après le premier refus ? Et **qui** l'a modifié ? Beaucoup d'Epuiséens cherchent toujours la vraie réponse !

Il est toujours plus facile d'accepter les risques **pour les autres** : j'ai constaté qu'aucun des acteurs initiateurs du projet ou ayant pouvoir de décision, n'habite Epuisay et je pense ne souhaiterait (avec ce projet) surtout pas y habiter...avec leur famille !

« Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse »

Restant à votre entière disposition pour informations complémentaires, ainsi qu'à celle de vos services et faisant confiance à votre sagacité, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations respectueuses.

Jacques MARTIN